

suites, a été marqué par une imposante manifestation de l'esprit du tiers-ordre et par les résolutions propres à en assurer de mieux en mieux la diffusion et en faire ainsi, d'après les enseignements de Léon XIII, un des plus efficaces moyens de régénération sociale.

A la séance de clôture, qui a été honorée de la présence du nonce apostolique, Son Excellence Mgr Rinaldini, le congrès a accueilli avec une vive sympathie la double proposition que le correspondant romain de l'*Univers*, M. Vuillaume, a exposé par mandat des tertiaires de Rome : à savoir, d'après la lettre officielle dont il était porteur au nom de leur frère ministre, M. le comte Santucci, l'un des plus vaillants catholiques à la municipalité de Rome : 1o l'adhésion au vœu des tertiaires romains que le Souverain Pontife daigne proclamer sainte Rose de Viterbe co-protectrice du tiers-ordre, afin de stimuler l'initiative des grands exemples de dévouement au Saint-Siège donnés par l'illustre héroïne viterboise ; 2o l'invitation des tertiaires romains au congrès international du tiers-ordre qui aura lieu dans la Ville-Éternelle, en 1900, à l'occasion de l'année jubilaire.

Hollande. — Une loge hollandaise, ornée du nom de *La Flamboyante* — et, naturellement, ennemie de la lumière, — avait réclamé une exemption d'impôt, prétextant qu'elle était une institution d'utilité générale.

L'administration refusa. *La Flamboyante* obscure en appela auprès de la reine.

La reine aussitôt prit un arrêté, confirmant la décision administrative, « attendu qu'il ne suffit pas de se proposer comme but de favoriser le progrès, la civilisation et le bien-être du peuple, mais que d'abord il faut que les actions de la Loge soient publiques afin que cela montre clairement qu'elle poursuit activement le but qu'elle s'est prescrit. »

Turquie. — Le nouveau patriarche arménien catholique ayant procédé à son intronisation sans attendre l'iradé sanctionnant son élection, le sultan a donné ordre à la presse de s'abstenir de mentionner le nom du patriarche.
